

# **AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE**

## **SECTION I – ENTITÉ ADJUDICATRICE**

### **I.1 ) NOM ET ADRESSES**

Nantes Métropole, 2 cours du Champ de Mars, Point(s) de contact : Service des marchés, 44923, Nantes Cedex 9, F, Courriel : [contact.marches@nantesmetropole.fr](mailto:contact.marches@nantesmetropole.fr), Code NUTS : FR

#### **Adresses internet :**

- Adresse principale : <http://www.nantesmetropole.fr>
- Adresse du profil acheteur : <https://www.marchespublics.nantesmetropole.fr>

### **I.2 ) PROCÉDURE CONJOINTE**

Le marché ne fait pas l'objet d'une procédure conjointe.

### **I.3 ) COMMUNICATION**

Les documents du marché sont disponibles gratuitement en accès direct non restreint et complet, à l'adresse : <https://www.marchespublics.nantesmetropole.fr>

**Adresse à laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues :**  
le ou les point(s) de contact susmentionné(s)

**Les offres ou les demandes de participation doivent être envoyées :**  
par voie électronique à l'adresse : <https://www.marchespublics.nantesmetropole.fr>

### **I.4 ) TYPE D'ENTITÉ ADJUDICATRICE**

Autorité régionale ou locale

### **I.5 ) ACTIVITÉ PRINCIPALE**

Eau et assainissement

## **SECTION II – OBJET DU MARCHÉ**

### **II.1 ) ÉTENDUE DU MARCHÉ**

#### **II.1.1 ) Intitulé :**

Marché de maîtrise d'œuvre pour la modernisation et l'extension d'une station de traitement des eaux usées sur le territoire de Nantes Métropole.

Numéro de référence : 2026NM000125

#### **II.1.2 ) Code CPV principal :**

Descripteur principal :  
71240000 : maîtrise d'œuvre  
71621000-7 : services d'analyse technique ou services de conseil

Descripteur supplémentaire  
71242000-6 : préparation du projet et de la conception, estimation des coûts  
71300000 : services d'ingénierie

### II.1.3) **Type de marché :**

Services (Prestations Intellectuelles)

### II.1.4) **Description succincte :**

Mission de maîtrise d'œuvre dans le domaine des infrastructures pour la réalisation de la modernisation et l'extension d'une station de traitement des eaux usées sur le territoire de Nantes Métropole.

Le diagnostic et l'étude de faisabilité de l'extension de la station réalisés entre 2023 et 2026 ont permis de définir le programme d'opération comprenant :

- maintien en service des ouvrages pendant l'opération
- capacité de traitement actuelle 180 000 EH – débit pointe : 3700 m<sup>3</sup>/h, future 233 000 EH – débit pointe 5300 m<sup>3</sup>/h
- construction des nouveaux ouvrages d'entrée (poste, bassin orage, prétraitements pour le flux global, ...)
- reconstruction de la filière pour la gestion globale des boues produites, doublement de la digestion, mise en place d'un traitement spécifique des retours
- démolition des bâtiments prétraitement et traitement des boues existants, d'ouvrages et bâtiments annexes
- maintien des ouvrages de décantation primaire et de traitement secondaire
- réhabilitation d'une partie des ouvrages existants
- construction des ouvrages complémentaires de traitement secondaire, tertiaire et quaternaire

### II.1.5) **Valeur totale estimée :**

L'enveloppe prévisionnelle affectée aux travaux par le maître d'ouvrage est de 61 000 000,00 euros (H.T.) (valeur juin 2025).

### II.1.6 ) **Information sur les lots :**

Ce marché est divisé en lots : Non

Le marché ne comporte pas de prestation distincte ; l'ensemble des phases, parties, études sont intégrées et dépendantes. En conséquence, l'allotissement obligerait à une coordination complexe impliquant une coordination fastidieuse et des coûts induits.

### II.2.3 ) **Lieu d'exécution :**

Code NUTS : FRG01

Lieu principal d'exécution : Nantes Métropole

#### II.2.4 ) Description des prestations :

Mission de maîtrise d'œuvre dans le domaine des infrastructures selon les articles R2431-1 à R2432-7 du Code de la commande publique en vigueur (et plus spécifiquement des articles R2431-24 à R2431-23 pour les missions de maîtrise d'œuvre portant sur les ouvrages d'infrastructure) comprenant :

- Missions principales :

- Avant projet (AVP)
- Projet (PRO)
- Assistance pour la passation du ou des marchés de travaux (AMT)
- VISA des études d'exécution (VISA)
- Direction de l'exécution (DET)
- Assistance lors des opérations de réception (AOR)
- Ordonnancement, coordination et pilotage du chantier (OPC)

Les Missions complémentaires seront définies lors de la phase offre.

#### II.2.5 ) Critères d'attribution :

Le prix n'est pas le seul critère d'attribution et tous les critères seront énoncés uniquement dans les documents du marché

#### II.2.6 ) Valeur estimée :

#### II.2.7 ) Durée du marché :

Durée en mois : durée prévisionnelle 90 mois (à compter de la date de notification du marché au titulaire jusqu'à l'expiration du délai de garantie de parfait achèvement éventuellement prolongé conformément au C.C.A.G. travaux)

Cette durée est une durée estimative et non contractuelle. Les délais contractuels seront établis dans l'acte d'engagement et gérés par Ordres de Service.

Ce marché peut faire l'objet d'une reconduction : Non

#### II.2.8 ) Informations sur les limites concernant le nombre de candidats invités à participer :

Nombre d'opérateurs envisagé : 5

Au cas où le nombre de candidatures admises serait supérieures à 5, les candidatures seront sélectionnées selon les critères ci-dessous.

Critères de jugement de la candidature :

<b>1/ Pertinence et qualité de la composition et du niveau de qualification des personnes physiques chargées de l'exécution des prestations</b>	40
<b>2/ Pertinence, qualité et adéquation des références produites au regard de la capacité à réaliser une opération de complexité similaire</b>	60

#### II.2.9 ) Variantes :

Des variantes seront prises en considération : Non

#### II.2.10 ) Informations sur les options :

Options : Non

#### II.2.11 ) Informations sur les catalogues électroniques :

Sans Objet

#### II.2.12 ) Information sur les fonds de l'Union européenne :

Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne : Non

Identification du projet : Sans Objet

#### II.2.13 ) Informations complémentaires :

Après une première analyse des offres, l'acheteur se réserve la possibilité d'engager une négociation selon les conditions fixées au règlement de la consultation. Le règlement de la consultation sera remis avec les autres pièces composant le DCE aux candidats sélectionnés à l'issue de la phase de candidature et invités à remettre une offre.

L'entité adjudicatrice se réserve la possibilité d'attribuer le marché public sur la base des offres initiales sans négociation.

### SECTION III – RENSEIGNEMENTS D'ORDRE JURIDIQUE, ÉCONOMIQUE, FINANCIER ET TECHNIQUE

#### III.1 ) CONDITIONS DE PARTICIPATION

##### III.1.1) Habilitation à exercer l'activité professionnelle, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession :

L'acheteur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire du marché. En application de l'article R.2142-21 du code de la commande publique, il est interdit aux candidats de présenter pour ce marché plusieurs offres en agissant à la fois : (i) en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ; (ii) en qualité de membres de plusieurs groupements.

##### III.1.2 ) Capacité économique et financière :

Document à fournir :

- Seules les candidatures de groupement comportant au moins un architecte seront recevables, lequel aura en charge l'établissement des pièces nécessaires au dépôt de la demande de permis de construire et démolir.  
Pour l'attribution du marché, le groupement doit nécessairement être conjoint et l'architecte ne peut pas être mandataire responsable solidairement des autres membres du groupement.  
Conformément à la loi n°77-2 du 3 janvier 1977 et au code de déontologie des architectes, l'élaboration des documents nécessaires à l'obtention du permis de construire relève exclusivement de la profession d'architecte, et ne peut ni être prise ni être donnée en sous-traitance
- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global du candidat et le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet du marché, portant sur les trois derniers exercices disponibles en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique, dans la mesure où les informations sur ces chiffres d'affaires sont disponibles.

### III.1.3 ) Capacité technique et professionnelle :

Document à fournir :

- Formulaire DC1 (Lettre de candidature), que la candidature soit présentée à titre individuel ou en groupement,
- Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années,
- Une liste des principaux services fournis au cours des trois dernières années indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les éléments de preuve relatifs à des produits ou services pertinents fournis il y a plus de trois ans seront pris en compte. Les livraisons et les prestations de services sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique
- L'indication des titres d'études et professionnels du candidat ou des cadres de l'entreprise, et notamment des responsables de prestation de services ou de conduite des travaux de même nature que celle du marché public ;

A titre informatif, les compétences du groupement ciblées sont :

- expertise en process de traitement des eaux usées, ingénierie en automatisme, ingénierie hydraulique dans le cadre de missions de maîtrise d'œuvre pour stations de traitement des eaux usées
  - ingénierie en génie électrique, en automatisme, supervision
  - ingénierie en génie-civil dans le cadre de missions de maîtrise d'œuvre pour stations, particulièrement en construction neuve, démolition, réhabilitation et extensions de stations de traitement des eaux usées ou d'eau potable
  - ingénierie en génie hydraulique et aéraulique (modélisations),
  - expertise en électromécanique, ventilation, désodorisation, pompage,
  - expertise en valorisations des boues, méthanisation, réutilisation des eaux traitées, études aérauliques et énergétique, revente de biogaz et échangeur de chaleur,
  - études de danger
  - ingénierie environnementale et en études réglementaires (Code de l'environnement / IOTA, ICPE, démarche ERC / DERU2 / Code de l'Urbanisme...)
  - ingénierie en géotechnique et hydrogéologie, en sismicité
  - expertise juridique et stratégie en montage de marchés publics complexes,
  - accompagnement communication / concertation (supports, participation, ajustements études)
  - études en gestion des eaux pluviales, aménagement urbain,
  - missions d'architecture et insertion paysagère dans le domaine des ouvrages industriels (ou ouvrage de complexité similaire)
- Système de management et certifications de l'entreprise dans les domaines qualité, environnement et sécurité : ISO 9001, 14001 45001 ou équivalents
  - Qualifications professionnelles :

Niveau(x) spécifique(s) minimal/minimaux exigé(s) :

Qualification opqibi (ou équivalent) : 1203, 1208, 1209, 1231, 1110, 1820, 1109 ; 1816, 2102 ; 1420, 1422.

Les certifications suivantes sont à minima demandées dans le cadre de cette opération :

- Certificat d'Aptitude à Travailler en Espaces Confinés (CATEC)
- Habilitation électrique
- AIPR

Les candidats peuvent produire la qualification demandée ou apporter par tout moyen la preuve d'une capacité équivalente. Chacun des certificats précités pourra faire l'objet d'équivalence, l'entité adjudicatrice acceptant tout moyen de preuve équivalent ainsi que les certificats équivalents d'organismes établis dans d'autres États membres.

Le titulaire remet une liste des opérateurs susceptibles de travailler dans le cadre de ce marché, avec leurs noms, habilitations / certificats et les dates de validité.

Le titulaire et ses sous-traitants, en incluant les prestations en location devront avoir les agréments obligatoires à leurs secteurs d'activités et fournir les certificats de capacité (habilitations, autorisations,...) des salariés en amont de ses interventions pour la réalisation des travaux dont il a la charge.

En cas de changement d'intervenants sur le site au cours de la durée du marché, l'exécutant s'engage à respecter les présentes exigences et à transmettre les habilitations des nouveaux intervenants avant intervention et validation par le maître d'œuvre.

Le personnel devra être formé et sensibilisé aux procédures de situations d'urgence (endommagement de réseaux, évacuation d'urgence en cas d'incendie, d'explosion ou de risque d'intoxication , déversement produits chimiques, manipulation extincteurs ...).

### III.2 ) **CONDITIONS LIÉES AU MARCHÉ**

#### III.2.1 ) **Information relative à la profession :**

Références des dispositions législatives, réglementaires ou administratives applicables :

Sans Objet

#### III.2.2 ) **Conditions particulières d'exécution :**

#### III.2.3 ) **Information sur les membres du personnel responsables de l'exécution du marché :**

#### III.2.4 ) **Marché éligible au MPS :**

La transmission et la vérification des documents de candidatures peut être effectuée par le dispositif Marché public simplifié sur présentation du numéro de SIRET : Non

## **SECTION III – PROCÉDURE**

### III.1 ) **DESCRIPTION**

#### III.1.1 ) **Type de procédure :**

Procédure avec négociation

#### III.1.2 ) **Informations sur l'accord-cadre ou le système d'acquisition dynamique :**

Le marché implique la mise en place d'un accord-cadre : Non

#### III.1.3 ) **Informations sur la réduction du nombre de solutions ou d'offres durant la négociation ou le dialogue :**

L'acheteur se réserve la possibilité de négocier, sous réserve de disposer d'un nombre d'offres suffisant, avec les 3 offres les mieux classées parmi les 5 soumissionnaires retenus en phase candidature et admis à déposer une offre.

III.1.4 ) **Enchère électronique** :  
Sans Objet

III.1.5 ) **Information concernant l'accord sur les marchés publics (AMP)** :

Le marché est couvert par l'accord sur les marchés publics : Oui

III.2 ) **RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF**

III.2.1 ) **Publication antérieure relative à la présente procédure** :

Numéro de l'avis au JO série S : Sans Objet

III.2.2 ) **Date limite de réception des candidatures ou des demandes de participation** :

3 juin 2026 - 12h00

III.2.3 ) **Date d'envoi estimée des invitations à soumissionner ou à participer aux candidats sélectionnés** :

juillet 2026

III.2.4 ) **Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans le projet ou la demande de participation** :  
Français

III.2.5 ) **Délai minimal pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre** :  
Durée en mois : 6 (à compter de la date limite de réception des offres)

III.2.4 ) **Modalités d'ouverture des offres** :

Informations sur les personnes autorisées et les modalités d'ouverture :

## **SECTION IV – RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES**

IV. 1 ) **RENOUVELLEMENT**

Il s'agit d'un marché renouvelable : Non

IV.2 ) **INFORMATIONS SUR LES ÉCHANGES ÉLECTRONIQUES**

IV.3 ) **INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES**

Procédure entièrement dématérialisée depuis <https://marchespublics.nantesmetropole.fr>

Le présent AAPC ne concerne que la seule phase candidature de la procédure. Il n'y a donc pas de DCE à télécharger à ce stade.

Le calendrier de la procédure est envisagé comme suit :

- |  |                        |
|--|------------------------|
| - Date prévisionnelle d'envoi du DCE phase Offres :                    | juillet 2026           |
| - Date prévisionnelle de remise des offres initiales :                 | septembre/octobre 2026 |
| - Date prévisionnelle de remise des offres finales après négociations: | novembre/décembre 2026 |
| - Notification du marché :   | janvier/février 2027   |

**A noter que ce calendrier est prévisionnel. Il est susceptible d'évoluer en fonction du déroulement de la consultation.**

**IV.4 ) PROCÉDURES DE RECOURS**

**IV.4.1 ) Instance chargée des procédures de recours :**

Tribunal administratif de Nantes, 6 allée de l'île Gloriette - B.P. 24111 - Tel. : 02-40-99-46- 00 ; Courriel : greffe.ta.nantes@juradm.fr ; Télécopieur : 02-40-99-46-58., 44041, Nantes Cedex 01, Nantes, F

**IV.4.2 ) Organe chargé des procédures de médiation :**

**IV.4.3 ) Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus sur l'introduction de recours :**

Tribunal administratif de Nantes, 6 allée de l'île Gloriette - B.P. 24111 - Tel. : 02-40-99-46- 00 ; Courriel : greffe.ta.nantes@juradm.fr ; Télécopieur : 02-40-99-46-58., 44041, Nantes Cedex 01, Nantes, F

**IV.5 ) DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS :**

05/05/2026